



Fiche terminologique n°248

TERME ÉTUDIÉ : transcript

VARIANTES ORTHOGRAPHIQUES :

SYNONYMES :

TERMES DÉCONSEILLÉS :

DÉFINITION : “Official document from a school, college or university showing the courses a student has taken and the grades achieved in each.”

CONTEXTE : “A transcript is required as one of the supporting documents for application to another university, graduate school, fellowship and scholarship applications, and is commonly required by prospective employers. [...] Note that a transcript reflects the current status of a student's record at the time it is issued.”

TERME ÉTUDIÉ : relevé de notes

VARIANTES ORTHOGRAPHIQUES :

SYNONYMES :

TERMES DÉCONSEILLÉS :

DÉFINITION : Liste récapitulative établie par un établissement d'enseignement ou un organisme scolaire indiquant les cours suivis par une personne ainsi que la note obtenue pour chacun d'eux.

CONTEXTE : « Un relevé de notes est émis automatiquement par le Bureau du registraire, sans frais, à la fin de chaque session où vous vous inscrivez ainsi qu'au moment de la délivrance de votre diplôme. »

JUSTIFICATION : Le Réseau retient le terme « relevé de notes » qui est l'équivalent couramment utilisé. Noter que la notion en anglais met l'accent sur le caractère officiel du document, tandis qu'en français ce caractère n'est pas essentiel. Il n'est généralement pas nécessaire de parler de « relevé de notes officiel » en français, ou d'utiliser le terme « official transcript » en anglais, à moins que le contexte s'attache à établir cette distinction (par exemple quand on doit distinguer un document officiel portant le sceau de l'établissement, par opposition à un document utilisé à des fins non officielles).

DATE DE RÉDACTION : juin 2002